

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A - Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 8) :

1. Ordonnance ORD2723-053 permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 8) (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8).
2. Ordonnance ORD2723-054 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 7) (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20).
3. Ordonnance ORD2723-055 permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 8), des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

B - Ordonnance relative au stationnement :

Ordonnance ORD2723-056 agrandissant d'environ 35 m la zone scolaire ceinturant l'école Saint-Donat, située au 3155, rue Desautels. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 5^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc